



## COMPTE RENDU DES DECISIONS ET DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2019

---

Lors de sa dernière séance, le Conseil municipal a :

- ✓ **Décidé**, par 15 voix « pour » et deux abstentions, d'élire le Bureau pour la période 2019-2020 dans la composition suivante :

Président :	Christian Cheyroux (Devise communale)
Vice-Président :	René Gisiger (Devise communale)
Membre :	Ivan Martignoni (Alternative)
Secrétaire du bureau :	Jacques Nierlé

- ✓ **Voté**, à l'unanimité des membres présents, les conclusions du rapport de la Commission des finances relatif aux comptes 2018.
- ✓ **Pris une délibération** par 17 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, décidant :
  1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2018 dans leur intégralité annexés à la délibération.
  2. D'approuver le compte de résultats 2018 pour un montant de CHF 10'833'138.40 aux charges et de CHF 11'424'635.42 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 591'497.02.  
Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 1'591'497.02 et résultat extraordinaire négatif de CHF 1'000'000.00.
  3. D'approuver le compte des investissements 2018 pour un montant de CHF 3'644'443.95 aux dépenses et de CHF 1'413'156.10 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 2'231'287.85.
  4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2018, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 69'243'571.19.
  5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2018 pour un montant total de CHF 1'663'266.22 dont à déduire CHF 1'000'000.00 déjà voté par le Conseil municipal avec la délibération n° 11-2018 du 13 décembre 2018. Il résulte un montant net de CHF 663'266.22 dont le détail figure au chiffre 17 de l'annexe des comptes annuels joints à la présente délibération.
  6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par des plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

7. En application de la LBCGe, 1'992 actions détenues par la commune ont été transférées du patrimoine administratif au patrimoine financier.
- ✓ **Donné mandat**, par 15 voix « pour » et deux abstentions, au Conseil administratif de lancer les démarches pour modifier le régime des logements PPE en logements à loyer libre dans l'immeuble Bourgeois.

**SEULE LA VERSION INTEGRALE DU PROCES-VERBAL FAIT FOI**